

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
Mme Brunel-----
ARTICLE 20

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Il porte sur l'ensemble du territoire régional et peut être décliné par bassins d'emploi. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La territorialisation infra-régionale, au niveau des bassins d'emploi, des politiques de formation professionnelle, permet un traitement à la fois plus fin et plus cohérent des besoins, ainsi qu'une réponse mieux coordonnée. Le PRDF, instrument exposant à la fois l'analyse des besoins et les réponses à leur apporter, gagnerait à être décliné par bassins d'emploi.